

7 novembre, le poids frais est de 120 grammes/m² pour un colza de Denis Bachut à Saint-Aubin. Ni en terre blanche, ni en terre noire et donc en terre grise, c'est le plus petit colza vu à l'entrée de l'hiver. Trois mois plus tard (10/02), il est de 450 gr, soit presque quatre fois plus lourd. C'est une manière de caractériser l'hiver que l'on a eu ou plutôt pas eu !

COLZA :

* **Stade** : majoritairement D1 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales). Les parcelles les plus tardives sont encore au stade C2 (entre-nœuds visibles), les plus précoces proches du stade D2 (inflorescence principale dégagée).

* **Fertilisation azotée** : compte tenu des stades observés, le solde azoté peut être envisagé pour les parcelles qui ont déjà bénéficié d'un premier apport.

Ci-dessous, fractionnement proposé par Terres Inovia selon la dose d'azote totale à apporter.

	Reprise de végétation (C1)- Entre nœuds visibles (C2)	Boutons accolés (D1) à Inflorescence dégagée (D2)	Boutons séparés (E)
Cas général	80 N	Solde	
Petit colza < 400gr/m ²	40 N	Solde	40 N
Gros colza Dose N < 100N	-	80-100 N	

Parcelles situées en zone vulnérable : la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février, la dose d'azote totale apportée ne peut excéder 80 N. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N.

* **Fertilisation soufrée** : la montaison débute, le soufre doit être apporté. Au minimum 75 kg/ha de sulfate, soit 150 kg/ha de Kiesérite, 200 kg de Basamon... En cas d'apport d'engrais de ferme, et selon sa teneur en soufre, la fertilisation soufrée peut être minorée.

* **Ravageurs** :

Charançon de la tige du colza et charançon de la tige du chou : les captures pour la semaine écoulée sont nulles vis-à-vis du charançon de la tige du colza. Concernant le charançon de la tige du chou, elles sont nulles dans un tiers des situations et supérieures à 10 dans seulement trois situations. On notera que dans une même commune (Annoire et Saint-Aubin) les captures peuvent être nulles ou positives pour des cuvettes distantes d'environ 500 mètres. Voir tableau ci-dessous.

Captures de la semaine du 11 au 17 février			
Lieu	Organisme	Charançons de la tige du colza (nuisible)	Charançons de la tige du chou (non nuisible)
Sermange	CA 39	0	1
Auxange	CA 39	0	0
Authume	CA39	0	1
Ounans	CA 39	0	11
Belmont	CA 39	0	28
Saint-Aubin BSV	CA 39	0	0
Saint-Aubin	CA 39	0	2
Annoire BSV	CA 39	0	0
Annoire	CA 39	0	33
Les Hays	CA39	0	0
Les Essards Taignevaux	INTERVAL	0	2
Saint-Lothain	CA39	0	1
Desnes	TERRE COMTOISE	-	-
Ruffey sur seille	CA 39	0	0
Nance	CA 39	0	2
Le Tartre	CA 39	0	2
Orbagna	CA 39	0	2

Les quelques situations à risque (capture de charançon de la tige du colza) citées dans le précédent flash ont dû être protégées ou doivent l'être rapidement si l'on veut encore espérer une efficacité. Pour toutes les autres, soit la grande majorité et sans risque, attendre le prochain bulletin. Surveillez vos cuvettes afin de détecter son arrivée.

Rappel :

Pour bien identifier les deux sortes de charançon de la tige, récupérez les individus et faites les sécher sur une feuille de « sopalin » dans une boîte hermétique. Vous n'aurez aucune difficulté à faire la distinction entre les deux charançons :

- charançon de la tige du chou : bout des pattes roux, tache blanche sur le dos entre le thorax et l'abdomen, aspect grisonnant.
- charançon de la tige du colza : bout des pattes noir, plus gros, uniformément de couleur gris-noir.

Larves d'Altises/Berlèse :

Rappel : la méthode Berlèse consiste à faire sécher des pieds de colza sur un grillage pour récupérer les larves d'altises. Selon la grosseur du colza il faut 3 à 5 semaines pour que la totalité des larves quitte la plante. Compte tenu des différences de taille de larve, il est préférable de disposer d'une loupe binoculaire si l'on ne veut pas en oublier.



Dans ce petit tas de larve d'altises se trouve 324 larves dont 121 au stade L3 (les plus grosses non sensibles aux insecticides). C'est la cueillette de 3 jours pour 20 pieds de colza, soit environ 100 larves par jour, 48heures après le prélèvement de plantes sur la parcelle de Rahon.

Dans le tableau ci-dessous, figure chacune des Berlèses réalisée par la Chambre d'agriculture du Jura excepté celle prélevée en octobre (Terres Inovia).

Commune	Date de semis	Nombre de larves/plante	Nombre de Traitements insecticide
Plante prélevée le 23 ou 24 octobre			
Saint-Aubin BSV	05-août	0,4	0
Annoire Pascal	16-août	1,7	1 (23/09)
Le Tartre	23-août	1,9	0
Saint-Lothain BSV	24-août	1,95	0
Authume BSV	04-sept	1,95	2 (16/09 + 30/09)
Orbagna BSV	26-août	2	0
Les Hays BSV	27-août	2,6	1 (28/09)
Montbarrey BSV	30-août	15,6	1 (20/09)
Plante prélevée le 4 novembre			
Sermange BSV	7/08	0	1 (4/11)
Annoire BSV	22/08	2.3	2 (30/08 + 16/09)
Plante prélevée le 18 novembre			
Orbagna BSV	26-août	0.7	0
Auxange Duvernois		1.15	1 (30/08)
Le Tartre	23-août	1,15	0
Saint-Lothain BSV	24-août	1.2	0
Les Hays BSV	27-août	1.95	1 (28/09)
Ounans Degay T	20/08	3.55	1
Essards Taignevaux Juret		5.15	
Ounans Degay NT	20/08	10.3	0
Plante prélevée le 6 décembre			
Champdivers Rouge	25/08	2.5	4 (13/09+12/10+27/10+27/11)
Authume BSV	4/09	6.33	1 (25/10)
Saint-aubin Breton	23/08	8.95	0
Authume BSV	4/09	10.5	3 (16/09 + 30/09+ 25/10)
Plante prélevée le 20 janvier			
Sermange BSV	7/08	0.7	1 (4/11)
Champdivers Rouge	25/08	4.75	4 (13/09+12/10+27/10+27/11)
Vaudrey Ogier T		40.68	2 (20/09 + fin octobre)
Vaudrey Ogier TNT		46.81	0
Plante prélevée le 10 février			
Saint-Aubin Bachut		En cours (2 en 8 jours)	
Rahon Traité		En cours (6 en 8 jours)	
Rahon non traité		En cours (22 en 8 jours)	

T= Traité NT= Non Traité

Quelle que soit la date de prélèvement, le nombre de larves par plante est très variable de moins de 2 (risque plutôt faible) à plus de 5-10 (risque plutôt élevé). Pour une même parcelle, le nombre de larves varie peu selon la date de prélèvement. Par exemple, la parcelle de Sermange BSV reste inférieure à une larve par pied pour ces deux mesures. Pour chaque période de prélèvement, on trouve des parcelles à plus de 10 larves par pied et même plus de 20 ou 40 larves pour quelques parcelles. Inquiétant car on peut s'interroger sur le devenir de ces colzas au vu de l'expérience de nos voisins Bourguignons. Moins inquiétant car ces parcelles n'ont pas bénéficié de traitement insecticide « spécifique » type Boravi, Daskor ou Patton.

Pour l'instant, nous ne disposons d'aucun résultat où l'on peut juger de l'efficacité de ces insecticides. La parcelle de Rahon en cours d'analyse devrait nous donner un élément de réponse ainsi que 4 parcelles traitées tardivement avec du Boravi (Authume, Vaudrey, Montbarrey et St Aubin). Mais contrairement au charançon du bourgeon terminal où nous avons bien identifié deux situations à risque et des solutions adaptées, la problématique altises est beaucoup plus complexe.

BLE D'HIVER

Voir Orge d'hiver.

ORGE D'HIVER

Même si le BSV des céréales n'a pas repris officiellement, les visites ont généralement repris avec des plus ou moins bonnes surprises. Dans deux parcelles (St Aubin et Vincent) semées le 30/09 et traitées deux fois 10 et 25 octobre, les témoins non traités insecticides sont visibles car d'aspect jaune contrairement à la parcelle verte.

À Vincent, le témoin non traité est d'autant plus impacté qu'il y a moins de traitements insecticides. A Saint-Aubin où l'on ne dispose que d'un TNT pour la deuxième date de traitement soit le 25 octobre, on distingue très nettement la différence entre T et NT.

Faut-il faire un parallèle avec les parcelles semées vers la mi-octobre et qui n'auraient pas bénéficié de protection insecticide notamment pour manque de portance ? Si c'est le cas, des parcelles d'OH voire de blé pourraient bien jaunir prochainement. Ces constats doivent inciter à la prudence pour tous ceux et celles qui n'ont pas fait de protection insecticide à l'automne dernier. Réalisez le premier apport d'azote mais pas plus sauf si l'épi décolle (à ce stade on peut espérer voir les dégâts de JNO et donc le jaunissement). En cas de nécessiter de désherber, et avant toute décision d'intervenir ou pas, vérifiez les solutions de remplacement au cas où votre céréale devrait être remplacée par une culture de printemps. S'il est urgent de désherber les graminées à la sortie de l'hiver, cela devient inutile voire contrariant de désherber si votre céréale d'automne est fortement impactée par la JNO due à la présence de pucerons depuis l'automne.



Etincel à Saint Aubin, à gauche du jalon TNT lors de la réalisation du deuxième traitement insecticide. Majorité de pieds jaunes qui vont probablement dépérir. Minorité encore verts qui peuvent être plus ou moins impactés.

Fertilisation azotée et désherbage, voir flash précédent.